

06/01/2014

COMMUNIQUE SUITE A CAP DE MOBILITÉ DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 9 AU 13 DÉCEMBRE 2013

Lors de cette CAP, nous avons réitéré notre demande que toutes les directions publient tous les postes vacants. L'administration pénitentiaire nous a informé ne pas pouvoir publier toutes les vacances de postes. Nous avons indiqué que les textes étaient clairs en ce sens où tous postes vacants devaient être publiés. La DAP, afin de palier aux difficultés souhaite la mise en place d'un organigramme à la pénitentiaire comme il existe à la DSJ «il y a un travail de rapprochement à faire pour la gestion des corps communs» nous dit-on !

Bien que légal d'après le code du travail et les textes de la fonction publique, l'écrêtage des heures nous semble inadmissible, les fonctionnaires font des heures supplémentaires non pas par plaisir, mais par conscience professionnelle et par nécessité de service.

L'UNSa Justice a dénoncé les difficultés rencontrées par les fonctionnaires en Guyane et à l'île de la Réunion, en ce qui concerne la vétusté des bâtiments. Mme Andriollo, directrice des ressources humaines des greffes s'est rendue sur place pour constater cet état de fait.

La départementalisation sera effective au 1er janvier 2014. Les agents qui sont affectés dans les T.O.M. actuels qui seront des D.O.M. dès janvier 2014, seront maintenus dans les juridictions automatiquement, s'ils ne souhaitent pas faire de demande de mutation.

Nous rencontrons plus de postes profilés à la DAP qu'à la DSJ.

L'UNSa Justice a rappelé que les postes à profil doivent demeurer l'exception. Le profilage de certains postes, selon l'administration permet au travers de l'entretien, d'évaluer aussi bien pour le candidat que pour le service, les aptitudes du fonctionnaire par rapport à certaines contraintes et au regard de son expérience professionnelle. L'entretien doit aussi être l'occasion pour l'agent de vérifier si le poste est susceptible de répondre à ses attentes. Un poste à la Protection Judiciaire de la Jeunesse a d'ailleurs été « dé-profilé » lors de cette C.A.P.

L'UNSa Justice vous rappelle que lorsque vous postulez sur un poste à profil, il faut prendre contact avec le service recruteur pour cet entretien, sinon la candidature n'est pas retenue.

L'administration nous a indiqué que la Fonction Publique et Bercy allaient être saisis concernant les frais de déplacement. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2014, la TVA pour l'hôtellerie augmente et cela se répercute sur les prix des chambres d'hôtels. Cela concerne tous les fonctionnaires qui partent plusieurs jours en formation et les membres de CAP. Il n'est pas concevable que les agents aient à charge une partie de leurs frais.

A cette CAP, un grand nombre de postes de CPH ont été bloqués mais aucune explication ne nous a été donnée.

Nous félicitons nos collègues mutés.